

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E , O U P A P I E R - N O U V E L L E S D E T O U S L E S P A Y S E T D E T O U S L E S J O U R S .

Du J E U R I : 5 J u i l l e t 1792.

I T A L I E .

Extrait des lettres de Rome , du 6 & du 13 juin ,

Du 6 .

Q U O I Q U E le pape ait encore ressenti quelques accès de fièvre, il se sent assez de force pour assister demain à la longue & pénible cérémonie de la Fête-Dieu.

On amena ici dimanche dernier un François arrêté à Nettuno le long de la côte : on a dit qu'il fondoit la profondeur des eaux. Il étoit accompagné par deux habitans d'Albano qui ont été pareillement arrêtés. Cet indice, joint à plusieurs autres avis qu'on pourroit bien venir insulter les côtes de l'état ecclésiastique, ont excité le gouvernement à prendre les précautions nécessaires pour protéger ces côtes. En conséquence, on a envoyé des canons dans les diverses tours qui dominent le rivage de la Méditerranée, & on travaille à des affûts & aux voitures qui doivent garnir & transporter d'autres pièces. On a aussi tiré du château cent épées qu'on a fait raccourcir à cause de leur trop grande longueur. Un étranger qui a proposé un plan de défense pour ces parages, ne demandoit pas moins que huit cents hommes d'infanterie, deux cents de cavalerie, & une augmentation de cinquante canonniers. Il paroît que ce plan n'a pas été adopté, à cause des grandes dépenses qu'il occasionneroit. On s'est donc contenté de n'envoyer que quelques soldats qui, bien loin de protéger la côte, feront les premiers à la piller.

Du 13 .

Mardi dernier le saint-pere assista à la procession solennelle du Saint-Sacrement. On a pu remarquer qu'il étoit très-foible, & qu'il a beaucoup perdu de sa vivacité ordinaire, & cela n'est pas étonnant, puisqu'il est toujours tourmenté par la fièvre.

Avant-hier on a placé la dernière pierre & la plus considérable de la pyramide élevée sur la place du Mont Citorio. Les princesses de France voulurent voir le bel effet du mécanisme employé dans des occasions pareilles; elles furent placées pour cela chez monseigneur Albani, auditeur de la chambre.

Les lettres de Maceratta, capitale de la Marche d'Ancone, nous apprennent qu'on venoit d'y découvrir une affreuse conjuration contre le gouverneur & la ville elle-même. C'est le barrigel ou le chef des sbires qui, avec cinquante scélérats de son espèce, étoient convenus d'attaquer le gouverneur lorsqu'il retourneroit chez lui, vers le milieu de la nuit, selon sa coutume. Ils devoient tuer ses domestiques & son cocher, & conduire le gouverneur en prison, sous prétexte d'y amener un prisonnier d'état : là, après avoir égorgé le geolier & ses gens, ils devoient délivrer tous les prisonniers, auxquels ils donneroient des armes. La troupe ainsi renforcée, on devoit piller les caisses publiques & les maisons réputées les plus riches. Ramassant de nouvelles forces, cette troupe sanguinaire se seroit retranchée dans un de ces châteaux antiques & forts qui se trouvent dans cette

province, & où certainement ils auroient commandé au pays pendant long-tems. Heureusement que le jour qui précédoit la nuit où cet horrible complot devoit s'exécuter, un des conjurés vint le déclarer, pour jouir du bénéfice de la loi qui accorde la grâce & même une récompense à un pareil dénonciateur. Sur-le-champ on prit les précautions convenables pour qu'aucun de ces scélérats ne pût échapper : ils furent tous arrêtés; & ce qui a lieu de surprendre, c'est qu'un des conjurés n'étoit rien moins qu'un moine, qu'un frère mineur de l'Observance.

Il paroît qu'on s'est enfin décidé à adopter un plan de défense assez respectable pour nos villes maritimes; du moins on parle de mille hommes de recrues, dont 400 à cheval, dont la levée a été ordonnée. On a envoyé à Civitta-Vecchia une grande quantité de poudre, de boulets & autres munitions. Les canonniers, sur-tout ceux de Saint-Ange, qui n'ont jamais mis le feu à leurs pièces qu'en signe de réjouissance, refusoient d'aller servir sur les côtes : mais on les a menacés de dix ans de galères, & il a bien fallu qu'ils se rendissent à leur nouveau poste. Mais qu'attendre de pareilles gens, après les dispositions qu'ils ont eu la lâcheté de témoigner? Cependant on dit qu'à Civitta-Vecchia, il y a de très-bons canonniers, & que dans leur premier exercice à boulets, ils ont surpassé l'attente générale.

Il y a eu plusieurs congrégations pour aviser aux moyens de subvenir à ces dépenses extraordinaires. Le peuple dit qu'on a pris 1 million du trésor du château; comme s'il y avoit toujours un trésor dans cet endroit. Il est plus que croyable, ainsi que d'autres le prétendent, que le mont-de-piété & la banque du Saint-Esprit ont fourni chacun 100 mille écus.

Les prêtres François émigrés, qu'on a reçus ici, ne doutent pas que la France ne soit entièrement soumise dans tout le mois d'octobre. En conséquence ils comptent revoir leur patrie & rentrer dans leurs maisons avant l'hiver. C'est ce qu'un vicaire-général d'un corps religieux faisoit entendre à ses camarades qui lui donnent l'hospitalité. Bientôt vous serez débarrassés de moi, leur disoit-il; je reverrai mes foyers, & je reprendrai certainement ma place dans mon couvent à la fin de l'automne.

A L L E M A G N E .

De Mulhaufe , en Thuringe , le 21 juin .

Les Prussiens qui marchent contre la France sont arrivés enfin dans notre voisinage; ils poursuivent leur marche par Gotha & Esmach vers le Rhin. C'est la seconde colonne qui passe par ces contrées; la première passe par la Hesse, & la troisième, qui vient de la Silésie, traverse la Bohême : la seconde consiste en 4900 hommes de cavalerie, 750 chasseurs, 4500 fusiliers, 2100 grenadiers. En total 12,250 hommes, sans compter l'artillerie.

Le bataillon de chasseurs à pied, armé d'arquebuses, formant l'avant-garde, est arrivé le 18 de grand matin, il a cantonné dans les villages du canton d'Erfurth, où il devoit faire

halte. Le 19, la même disposition eut lieu vis-à-vis d'un régiment de hussards, de 2250 hommes, commandés par le major d'Eben, qui arriva quelques heures après. Le second fils du roi de Prusse, Frédéric-Louis, s'est trouvé avec le régiment, quoiqu'il soit en service au régiment des carabiniers. Les corps arriveront aujourd'hui à Gorha; après-demain ils iront à Eisenach, & ainsi de suite. L'artillerie les suivra de près, ainsi que cinq régimens d'infanterie, composés chacun de 2300 hommes; deux bataillons de fusiliers de 750 hommes, & trois régimens de dragons de 900 à 1000 hommes. Par une marche très-lente, ils conservent leurs forces entières. Pour faire les 64 lieues qu'il y a de Berlin à Erfurth, ils ont marché dix jours, & ont fait cinq jours de halte. Le roi de Prusse est attendu pour le 30 à Erfurth.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 30 juin.

Un courrier du cabinet est parti ces jours derniers, chargé de dépêches secrètes pour une cour voisine. On forme à ce sujet plusieurs conjectures: la plus probable est que ce courrier a été dépêché à Londres pour y semer l'allarme contre l'invasion de la Flandre, & réclamer la garantie de cette cour pour la conservation integre des domaines héréditaires de la maison d'Autriche. Cette réclamation doit être appuyée par la Prusse & la Hollande. D'un autre côté, un conseiller des finances est parti hier pour Cologne, où une partie des troupes destinées pour ce pays sont déjà arrivées. Il est chargé de fournir aux frais qu'exigent la marche de ces troupes & le transport de leurs bagages. On ne croit pas que notre armée soit augmentée de plus de 10 à 12,000 hommes. L'éloignement des Belges s'accroissant de jour en jour pour les principes français, par l'image des maux dont les Jacobins inondent votre pays, l'on est bien rassuré sur les craintes de mouvemens favorables aux projets de vos généraux, & ce que nous aurons de troupes suffira pour défendre la Belgique, tandis que des forces plus redoutables attaqueront la France sur le Rhin. On dit cependant que le corps de Mirabeau viendra prendre rang dans notre armée.

S'il est quelque chose qui puisse calmer les angoisses de Louis XVI & de son auguste famille, c'est le tendre intérêt qu'on voit tous les étrangers prendre à leur douloureuse situation.

P. S. On parle, depuis ce matin, d'une rencontre près Malplaquet, où un détachement de M. la Fayette a fait prisonnier une nombreuse patrouille autrichienne.

Extrait de la gazette de Bruxelles, du 30 juin.

Un détachement de nos troupes du camp de mons étant allé hier à la découverte de l'ennemi, l'ardeur qui les anime les a portés dans un gros de cavalerie infiniment supérieur en nombre; elles se sont repliées sur leurs quartiers avec perte de 63 hommes hollands & chasseurs & d'un officier: depuis il en est revenu 29; ainsi cette affaire nous a coûté 34 hommes, que l'on suppose avoir été enveloppés & pris.

Ce léger échec est si bien compensé par la nouvelle préliminaire que nous venons de recevoir, que les Français ont évacué ce matin Courtrai, le lieutenant-général baron de Beaulieu étant à leur poursuite avec le corps qu'il commande. Ce qu'il y a de désolant, c'est qu'on nous assure que déjà hier l'ennemi avoit mis le feu à l'un des fauxbourgs de cette ville, pour laisser à ses infortunés habitans le souvenir d'une conquête de la liberté.

F R A N C E.

De Paris, le 5 juillet.

On assure que trois scélérats, que l'on nomme, ont fait partir un courrier qui porte à la gouvernante des Pays-Bas

de prétendues lettres de la reine à sa sœur. Ce courrier doit, dit-on, se faire arrêter par une patrouille de la division de M. Biron.

M. de Joly, secrétaire du conseil d'état, a été nommé par le roi ministre de la justice, à la place de M. Duranton qui, depuis quelque tems, avoit offert sa démission.

VŒU DE LA NATION SUR LES ÉVÉNEMENS ARRIVÉS A PARIS le 20 juin 1792. — VIII^e. Recueil.

Extrait de l'adresse du conseil général de la commune de Strasbourg à l'assemblée nationale.

Les citoyens de Strasbourg ont appris avec un sentiment de douleur mêlé d'indignation, les scènes d'horreur qui viennent de souiller la capitale. Le corps législatif, investi par une multitude armée; les autorités constituées méconnuës; la majesté du peuple outragée dans la personne du premier fonctionnaire public; une troupe d'hommes égares par quelques brigands osant dicter des loix, prétendant maîtriser la volonté nationale & formant des vœux impies pour le renversement de la constitution; la force publique enchaînée par ceux-là même dont le devoir étoit de la déployer; les magistrats chargés de veiller à la tranquillité publique & à l'observation des loix, voyant ces désordres & les souffrir; tels sont les attentats qui ont jetté la consternation dans nos murs, & ces attentats ont été commis par des hommes, qui se disent le peuple français!

Nous avons brisé les fers des tyrans, mais nos têtes ne succomberont pas sous le joug des factieux.

Nous périssons pour la liberté; mais pour que la liberté subsiste, il faut que les loix soient respectées.

Nous avons juré de maintenir la constitution, mais nous la voulons toute entiere & nous ne souffrirons pas qu'il y soit porté la moindre atteinte.

Nous avons trouvé dans la lettre du département de Paris, du 12 juin, au ministre de l'intérieur, & dans celle du général la Fayette à l'assemblée nationale, l'expression de nos sentimens & de nos vœux. Nous avons reconnu dans la dernière l'émule de Washington & le héros de la liberté des deux mondes.

Nous vous supplions donc, au nom de la patrie dont vous êtes l'espérance, de la liberté dont vous êtes les ministres, & du peuple dont vous êtes les mandataires, de remonter à la source des désordres qui viennent de se passer sous vos yeux, d'en faire punir sévèrement les auteurs, & de porter enfin une loi contre cette corporation conspiratrice & anarchiste connue sous le nom de Jacobins, qui ne tarderoit pas, si elle devoit encore durer quelque tems, à précipiter la France dans un abîme de malheur.

D'après cet arrêté, le club de Strasbourg où M. Dietrich & les siens s'étoient retirés après la scission, ferma ses séances de lui-même, & la police va probablement fermer l'autre.

Extrait de l'adresse des habitans de la ville de Troyes, au roi.

Non, Sire, ils ne peuvent être Français ces hommes qui se font rendre coupables de tels excès, & les scélérats qui les y ont portés. Que n'avons-nous été, Sire, assez près de votre majesté! avec quelle ardeur nous lui eussions fait un rempart de nos corps!

Nos pères firent à vos illustres ancêtres & à différentes époques antiques de la monarchie, les mêmes offes; elles furent agréées. Le même sang coule dans nos veines; le même amour signale notre respect & notre dévouement pour votre majesté & son auguste famille.

Adresse au roi, du conseil général de la commune de Péronne, des membres du directoire du district, du tribunal & du conseil municipal du roi réunis.

La majesté du peuple français a été violée dans la personne de son représentant héréditaire; des factieux ont osé se présenter à vous comme les organes de la nation. Non, Sire, le peuple français ne partage pas le délire de ces scélérats.

Nos concitoyens indignés n'attendent que le signal pour voler auprès de vous. Votre majesté peut compter dans Péronne autant de défenseurs de sa prérogative constitutionnelle & de sa personne, qu'elle peut y compter d'habitans.

A S S E M B L É E N A T I O N A L E.

(Présidence de M. Girardin).

Supplément à la séance du mardi 3 juillet.

La discussion s'est engagée sur les rapports faits par la commission des douze. M. Vergniaux est monté le premier

à la tribune; il a fait avec son pinceau énergique, mais cependant avec des couleurs jacobites le tableau de la malheureuse situation de la France; il a retracé d'abord les intrigues, les agitations, les haines, les vengeances, les divisions, qui conduisent le peuple à la perte de la liberté.

Au milieu des orages qui menacent le royaume, a dit l'orateur, que vous impose la nécessité, que vous permet la constitution? M. Vergniaux est entré ensuite dans l'examen des mesures à prendre; il a représenté Louis XVI au milieu des terreurs religieuses excitées par les ecclésiastiques qui l'entourent; c'est à ces terreurs qu'il a attribué le refus de sanction à un décret, dont le but étoit de prévenir les troubles & de rétablir la tranquillité dans tout l'empire. M. Vergniaux s'est élevé ensuite avec tous les prestiges de l'éloquence contre le veto apposé au décret, qui porte la formation d'un camp de 20 mille hommes sous les murs de Paris.

Mais le ministère est-il responsable du refus de sanction? M. Vergniaux a soutenu que les ministres étoient responsables des mesures qu'ils auroient pu prendre, & qu'ils n'ont pas prises, pour prévenir les désordres.

C'est au nom du roi qu'on attaque la liberté françoise; la constitution dit que si le roi se met à la tête des armées ennemies, ou se déclare, par une opposition formelle, contre la constitution, il sera déclaré déchu du trône. C'est de ce texte qu'est parti M. Vergniaux pour se livrer à un mouvement oratoire dont on a beaucoup admiré la brillante éloquence, quoiqu'il soit convenu lui-même qu'il s'étoit servi de couleurs exagérées. Il a conclu en proposant d'adresser au roi un message qui fût un signal de réunion entre les pouvoirs & entre les citoyens.

Une autre mesure que M. Vergniaux n'a pas jugée moins importante, c'est la déclaration que la patrie est en danger. Le jour n'est-il pas venu, s'est écrié l'orateur au milieu de ses dans préparés, le jour n'est-il pas venu de réunir le peuple qui est dans Rome? & le peuple qui est sur le Mont-Aventin. Appelez tous les François pour sauver la patrie. Imitons, dit-il ensuite, ces braves Spartiates qui allèrent attendre sur leurs sièges curules leurs vainqueurs farouches; nous n'avons pas besoin de former des vœux pour que notre mort soit vengée, puisqu'elle excitera enfin la colère du peuple, & qu'elle précipitera la ruine des tyrans.

M. Vergniaux a proposé encore de décréter que les ministres seroient responsables des troubles religieux & de l'invasion du territoire françois; & que l'assemblée nationale se rendroit en corps, au champ de la fédération, pour renouveler le serment solennel du 14 juillet.

M. Vergniaux a été couvert d'applaudissemens en quittant la tribune. L'assemblée a décrété l'impression de son discours & l'envoi aux 83 départemens & à l'armée.

M. Dumas a pris la parole après Monsieur Vergniaux; il a répondu aux suppositions injurieuses faites avec plus d'esprit que de vérité; il s'est enacé avec beaucoup de netteté, de précision, & même avec une énergie qui a plusieurs fois forcé la montagne au silence; il a bien fait sentir que si la responsabilité de la retraite de M. Luckner devoit tomber sur quelque tête, c'étoit sur-tout sur l'ancien ministre qui avoit tracé le plan de campagne, & préparé les moyens d'en assurer les succès.

M. Dumas avoit dit, dans le cours de son opinion, que la retraite du maréchal Luckner n'étoit point honteuse, comme l'avoit dit M. Vergniaux, & que c'étoit vainement qu'on cherchoit à en faire un crime à un général expérimenté. Cette observation a détourné l'attention de l'assemblée de l'objet soumis à la discussion pour la porter un ins-

tant sur le maréchal Luckner. L'assemblée, par une impulsion généreuse & unanime, a décrété que le vieux général avoit conservé toute la confiance de la nation.

M. Dumas a poursuivi son opinion, & il a continué à développer le même talent, en improvisant pendant plus d'une heure & demie.

Après avoir réfuté par une dissertation savante la proposition de M. Vergniaux, qui vouloit rendre les ministres responsables des opérations & des hasards de la guerre, M. Dumas a porté ses regards sur les troubles religieux: la responsabilité qu'exigeoit M. Vergniaux pour les prévenir, ne lui a pas paru plus juste que celle qu'il exigeoit pour l'invasion du territoire françois. Il a rappelé que le ministre avoit demandé une loi pour punir les perturbateurs: il a observé que par-tout où on avoit opposé la tolérance au fanatisme, il n'y avoit pas eu de troubles religieux: il a fait sentir qu'on ne devoit exercer la responsabilité contre le ministère, que lorsque les loix restoit sans exécution.

M. Vergniaux s'étoit livré à des imputations dangereuses contre la personne du roi. M. Dumas les a repoussées avec force. Tous les actes émanés du trône prouvent évidemment que le roi est déterminé à maintenir la constitution qu'il a jurée: il a montré le desir ferme & prononcé de repousser l'ennemi, en plaçant à la tête de nos armées des hommes qui ont consacré leur vie à la défense de la liberté: il a fixé son choix sur Luckner, Rochambeau & la Fayette. M. Dumas a fait ici l'éloge de l'émule de Washington: il a fini par ce vers du grand Corneille: malgré les calomnies de ses détracteurs, Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

C'est sur-tout à la proposition de déclarer, que la patrie est en danger, que M. Dumas s'est attaché à répondre. M. Vergniaux avoit paru désirer que la France se reportât aux beaux jours de 89. La France, disoit M. Dumas, fatiguée alors des complots sans cesse renaissans, couverte d'abus qu'il falloit détruire, agitée, déchirée par des mouvemens contraires, soupироit après l'époque où nous sommes aujourd'hui: elle demandoit des loix, une constitution, & des armées brûlantes de l'amour de la liberté; par quelle fatalité faut-il donc aujourd'hui que nous désirions retourner à l'époque de 1789. M. Dumas a fait sentir très-énergiquement qu'en déclarant que la patrie étoit en danger, l'assemblée sonnoit le tocin d'une révolution nouvelle; elle appelloit à grands cris la guerre civile. Que la paix soit ici, disoit-il, est finissant, que le peuple soit calme & tranquille, & les dangers de la patrie sont évanouis.

M. Dumas a appuyé la proposition de M. Vergniaux, d'envoyer un message au roi; mais il a demandé la question préalable sur les autres parties de son projet. On a demandé l'impression du discours de M. Dumas, trois fois l'épreuve a paru douteuse. L'assemblée avoit envoyé aux départemens les propositions & les erreurs dangereuses de M. Vergniaux: elle devoit y envoyer la réponse de M. Dumas, puisqu'en improvisant il avoit montré le même talent, & il avoit dit plus de vérités que le député de Bordeaux, quoiqu'en dise le libelliste qui ensevelit chaque jour dans la Chronique ses absurdités & ses calomnies, sous le nom de M. Condorcet.

L'impression & l'envoi aux départemens n'ont pas été décrétés.

Du mardi 3 juillet. Séance du soir.

On a lu une lettre d'un soldat qui écrit que les Autrichiens ont perdu 1500 hommes dans l'affaire de Courtrai. Des pétitionnaires dénonciateurs se sont présentés à la barre. Nous passons sur leurs dénonciations qui ne tombent que sur quelques particuliers peu connus, pour entretenir nos lecteurs d'un rapport du comité de pétition sur la ré-

clamation de quelques individus qui disent avoir contribué à l'arrestation du roi à Varennes. MM. Genfonné, Charlier & quelques autres vouloient renvoyer les réclamans à l'intendant de la liste civile. L'assemblée ne s'est pas arrêtée à ces observations ridicales, & elle a décrété qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer sur le rapport du comité.

Lecture a été faite ensuite d'un arrêté du directoire du département du Var. Les administrateurs demandent vengeance pour les attentats du 20 juin. Et nous aussi, s'écrient-ils, nous nous leverons, mais pour punir les scélérats qui outragent sans cesse la constitution.

On a lu encore une adresse de quelques citoyens de Bordeaux, qui se mettent en marche pour former le camp de 20 mille hommes. L'assemblée a décrété la mention honorable.

Quelques lectures peu importantes, quelques discussions sans objet fixe, quelques projets de détail, ont encore occupé l'assemblée pour quelques instans; elle a ensuite porté ses regards & sur les malheureuses victimes de l'incendie de Coutraï, & sur les ci-devant Gardes-Francoises; elle a décrété qu'il seroit accordé un secours provisoire de 300 mille livres à ceux dont les flammes avoient dévoré les maisons & les propriétés: elle décrète que les Gardes-Francoises pourroient se faire inscrire dans les nouvelles compagnies de gendarmerie nationale qui seroient formées pour la ville de Paris.

Session du mercredi 4 juin.

Après la lecture de quelques projets de décret, sur lesquels l'assemblée n'a pas statué, 5 ou 6 habitans de Saint-Denis sont venus, au nom du peuple françois, dénoncer M. de la Fayette, qui a fait, disent-ils, entendre une voix dictatoriale, tandis qu'il n'a fait entendre que la voix de la constitution outragée.

Les administrateurs du Finistère écrivent qu'ils ont convoqué le conseil-général du département, au sujet des rassemblemens de citoyens qui ont témoigné le desir de se rendre à Paris pour se réunir à la garde nationale parisiense. Le conseil-général leur a permis de se mettre en marche.

Quelques citoyens d'Angoulême s'obstinent à regretter les ministres auxquels on avoit accordé 6 millions.

Un député de la commune de Grenoble est venu réclamer le paiement d'une créance de 400 mille livres, & l'établissement d'un tribunal de commerce. Le député a protesté du patriotisme de ses concitoyens, & il a offert en leur nom une somme de 14 mille livres.

L'exaétitude à payer les impositions, le respect pour les loix, le dévouement le plus inébranlable à la constitution: tel est le patriotisme, non pas de ces forcenés qui écrivent des adresses incendiaires, mais de tous les citoyens actifs du département de l'Isère. Sur la proposition de M. Dumolard, l'assemblée a décrété la mention honorable du discours du député, qui a exprimé avec tant d'énergie & de vérité, les sentimens civiques des habitans de Grenoble.

Le ministre de la justice a écrit à l'assemblée, pour lui rendre compte de l'exécution de la loi portée contre les excès auxquels se livrent les clubs. Il suit du compte qui a été rendu, que cette loi est d'une nullité absolue, & que les dispositions n'ont pas été assez fortes pour résister au torrent dévastateur.

M. Tardiveau, au nom de la commission des douze, a fait un rapport sur l'envoi des commissaires à l'armée. Il a proposé de nommer huit commissaires pris dans le sein de l'assemblée, & choisis à la pluralité des suffrages. Ce projet qui tend à charger l'assemblée d'une responsabilité terrible, a été ajourné à trois jours.

La discussion s'est engagée sur le projet présenté par M. Jean de Bry, au nom de la commission des douze. Voici les articles qui ont été décrétés.

Art. 1^{er}. Lorsque la sûreté intérieure ou la sûreté extérieure de l'état seront menacées, & que le corps législatif aura jugé indispensable de prendre des mesures extraordinaires, il le déclarera par un acte du corps législatif dans la formule suivante:

Citoyens, la patrie est en danger.

II. Aussitôt après la déclaration publiée, les conseils de département se rassembleront, & seront, ainsi que les municipalités, ainsi que les conseils généraux & les fonctionnaires publics, en surveillance permanente.

III. Tous les citoyens en état de porter les armes, & ayant déjà fait le service de gardes nationales, seront aussi en état d'activité permanente.

IV. Tous les citoyens seront tenus de déclarer, devant leurs municipalités respectives, le nombre & la nature des armes & munitions dont ils seront pourvus.

V. Le corps législatif fixera le nombre des gardes nationales que chaque département devra fournir.

Paiement des six derniers mois 1791. Lettres. A.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Table with exchange rates for Amsterdam, Cadix, Hambourg, Gêne, Londres, Livourne, Madrid, and Lyca, Pay. de.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 4 Juillet 1792.

Table with public effects including Aciens des Indes, Emprunt d'octobre, and various interest rates.

CONTRATS.

Table with contract rates for different classes and interest rates.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés franc de port les Soustractions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.